

DISPOSITIONS FINANCIERES

TARIFS SAISON 2010/2011

◆ FORFAIT GENERAL (Avant le début de Championnat) : - Seniors	25,00 €
- Autres catégories	15,00 €
◆ FORFAIT GENERAL (En cours de saison) : - Seniors	31,00 €
+ les éventuels forfaits tardifs	
- Autres catégories	16,00 €
+ les éventuels forfaits tardifs	
◆ FORFAIT JOURNEE : - Seniors	15,00 €
- Autres Catégories	10,00 €
◆ N° de LICENCE NON INSCRIT : - Seniors (maximum 5 joueurs)	2,50 €
- Autres Catégories (maximum 5 joueurs)	1,60 €
◆ MANQUE N° de LICENCE ENTRAINEUR : - en Seniors et Cadets	2,50 €
◆ ENTRAINEUR NON LICENCIE : - en Senior et Cadets	Prix de la licence hors assurance + frais d'envoi du recommandé
◆ JOUEUR NON LICENCIE : - toutes catégories (sauf licence D)	Prix de la licence hors assurance + frais d'envoi du recommandé
◆ DUPLICATA de LICENCE (par licence) :	3,00 €
◆ RETOUR DES DEMANDES DE LICENCES SANS LE BORDEREAU :	Frais d'envoi
◆ ENTETE FEUILLE de MARQUE MAL REMPLIE :	4,00 €
◆ FEUILLE de MARQUE en RETARD y compris DOUBLE LIGUE ou F.F.B.B. :	- 1er retard 5,00 € - 2ème retard 10,00 € - et ensuite 15,00 €
◆ NON ENREGISTREMENT DES RESULTATS SUR INTERNET AVANT LE LUNDI SOIR :	1,00 €/résultat
◆ FEUILLE de MARQUE NON REGLEMENTAIRE :	3,00 €
◆ ENVOI d'HORAIRE en RETARD : Seniors - 1 ^{ER} retard	15,00 €
- A partir du 2 ^{ème} retard	30,00 €
: Jeunes - 1 ^{ER} retard	5,00 €
- A partir du 2 ^{ème} retard	15,00 €
◆ MATCH REMIS sans l'ACCORD de la Commission Sportive (par club) + frais éventuels d'officiels	20,00 €
◆ FEUILLE d'ENGAGEMENT en RETARD :	23,00 €
◆ ABSENCE à l'ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE :	60,00 €
◆ FRAIS de REPRESENTATION à l'ASSEMBLEE REGIONALE :	10,00 €
◆ RECLAMATION (remboursement 60% si gain de cause) :	50,00 €
◆ FRAIS occasionnés par le traitement d'un DOSSIER DISCIPLINAIRE :	120,00 €
◆ AMENDE pour SANCTION SPORTIVE NON APPLICABLE en FIN de SAISON : + Non participation aux Finales départementales et Challenges Jeunes	50,00 €
◆ AMENDE pour 3 FAUTES TECHNIQUES ou DISQUALIFIANTES (sans rapport) par personne :	50,00 €
FAUTE TECHNIQUE ou DISQUALIFIANTE (sans rapport) supplémentaire :	70,00 €
◆ PRIX du KILOMETRE : Pour les équipes demandant un remboursement, lorsque l'adversaire ne se déplace pas, ou lorsque le Comité décide match à jouer ou à rejouer en précisant les frais de déplacement sont à la charge de l'autre club (quelque soit la puissance de la voiture utilisée et au maximum 3 voitures) : à compter du 1 ^{er} septembre 2010	0,35 €
◆ REGLEMENT HORS DELAIS - de factures, Licences, Cotisations, Affiliations, Engagements, Frais d'arbitrage, divers... (Cachet de la poste ou du comité faisant foi) :	Majoration de 10%
◆ APPEL à la LIGUE :	Voir tarif de la Ligue